



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chauffeurs routiers

Question écrite n° 3562

Texte de la question

M. Aime Kergueris attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le respect des règles afférentes au transport routier. La diminution du volume entraîne une baisse de tarif et une concurrence de plus en plus féroce, et met les sociétés de transport dans une situation très difficile. Cette concurrence est d'autant plus aggravée qu'elle se fait dans bien des cas au détriment des règles de sécurité et des conventions collectives, mettant ainsi les sociétés qui respectent la loi dans des situations très difficiles. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre, afin que les règles de repos, de salaire, et de temps de travail soient effectivement respectées par tous et sanctionnées.

Texte de la réponse

La situation économique et sociale difficile du transport routier, secteur essentiel pour l'économie nationale, a amené le gouvernement à entreprendre la mise en œuvre de la recommandation centrale formulée par le rapport réalisée par le commissariat général du plan sur ce thème. Elle consiste à définir avec tous les acteurs et partenaires du transport routier de marchandises les objectifs et les modalités de la mise en œuvre d'un contrat de progrès. Celui-ci aura pour objet d'assurer à ce mode de transport un développement durable promouvant le progrès social, assurant la rentabilité économique et respectant l'environnement. Cet objectif devra permettre de développer le dynamisme des entreprises dans un contexte de plus en plus marqué par l'intégration européenne. Le Gouvernement est en effet très attaché à ce que soient respectées les réglementations relatives à la durée du travail et aux temps de conduite et de repos, facteurs essentiels pour la sécurité, les conditions de travail et l'harmonisation de la concurrence. C'est pourquoi un groupe de travail composé de représentants des acteurs du transport routier, de leurs partenaires économiques et des administrations concernées a été constitué et vient de se réunir dans l'enceinte du commissariat général au Plan. Il est chargé de préparer des propositions qui seront formulées avant la fin de l'année et permettront aux pouvoirs publics et aux partenaires économiques et sociaux de mener les négociations devant conduire à la conclusion du contrat de progrès.

Données clés

Auteur : [M. Kergueris Aimé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3562

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1968

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2729